

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 681 révoquant M. Zouain (Jean), commis principal du cadre local des P.T.T. de ses fonctions.

n° 681

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
25 juin 1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la- France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du. 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 septembre 1920 sur le régime de solde et des accessoires de solde du personnel des cadres locaux de la France d'Outre-Mer

Vu l'arrêté local en date du 15 mars 1921 fixant le régime de solde et des accessoires de solde du personnel des cadres locaux européens de la Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté du 26 avril 1928 réorganisant les cadres européens de la Côte Française des Somalis (J.O.C.F.S.. avril 1928, p. 81) notamment en ses articles 11, 12 et 13

Vu le rapport ne 215/DG en date du 20 mai 1952 du Chef du Service des Postes et Télécommunications

Vu la décision nv 577 en date du 30 mai 1952 du Gouverneur de la Côte française des Somalis suspendant de ses fonctions M. Zouain, commis principal du cadre local des P.E.T.

Vu la décision n° 593 du 3.juin 1952, modifié par rectificatif n° 651 du 18 juin 1952, déférant M. Zouain devant un conseil d'enquête

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires Notamment en son article 61

Vu le procès-verbal de réunion du conseil d'enquête en date du 21 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Zouain (Jean), commis principal du cadre local des P.T.T., est révoqué de ses Fonctions, sans suspension de ses droits à pension, pour faute grave. Art. 2. —Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du jour de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.